



l'oxygène  
à la source

**N°294-23**

**TRAITEMENT DES DECHETS – COOPERATION DU SILLON ALPIN POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DECHETS (CSA3D) – EXTENSION DU PERIMETRE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS**

Nombre de membres en exercice : 52  
Présents : 31  
Représentés : 6  
Quorum : 27

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Mme & MM. Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

François ASTORG à Fabienne GREBERT  
Franck BOGEY à Christian MARTINOD  
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE  
Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE  
Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE  
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mme Alice SILLIADIN, Cheffe de mission Lacs – DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**TRAITEMENT DES DECHETS – COOPERATION DU SILLON ALPIN POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DECHETS (CSA3D) – EXTENSION DU PERIMETRE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS**

Exposé du Président,

Par délibération n° 163-11 du Comité du SILA du 14 novembre 2011, le SILA a adhéré à la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D). Le SILA a approuvé, via plusieurs délibérations, l'extension à 8 nouvelles collectivités, conséquence d'avenants n° 1 à 5 à la charte de coopération.

La coopération mise en place a permis ainsi de constituer un réseau d'échange, de mutualiser les équipements et de développer une stratégie commune en matière de gestion et traitement des déchets.

Le SILA a également, par délibération n° 257-22 du Bureau du 10 octobre 2022, approuvé la convention de Coopération du sillon alpin pour le développement durable déchets ayant pour objet de définir la répartition entre les adhérents, des dépenses engendrées par la mutualisation de projets, relatifs à la gestion et au traitement des déchets.

La Communauté de communes du Pays des Ecrins a exprimé sa volonté d'adhérer à cette coopération.

L'adhésion d'un nouvel adhérent doit en conséquence être acceptée à l'unanimité des adhérents.

La liste des adhérents sera la suivante :

<b>CSA3D Actuel – 18 collectivités</b>
1. Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)
2. SIVALOR
3. SIVOM de la Région de Cluses
4. Syndicat Mixte Savoie-Déchets
5. Syndicat Intercommunal du BREDA et de la Combe de Savoie (SIBRECSA)
6. Communauté de communes de l'Oisans
7. Communauté de communes du Pays du Grésivaudan
8. Grenoble-Alpes-Métropole
9. Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
10. SICTOM de la Bièvre
11. Communauté de communes du Briançonnais
12. Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD)
13. Syndicat des Portes de Provence
14. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
15. Communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère
16. Communauté de communes de la Matheysine
17. Communauté de communes du Trièves
18. SICTOBA
<b>Nouvelle collectivité</b>
19. Communauté de communes du Pays des Ecrins

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'intégration de la Communauté de communes du Pays des Ecrins à la CSA3D ;
2. autoriser le Président à signer l'avenant n°6 à la charte de coopération et l'avenant n°1 à la convention de coopération, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence  
Traitement des déchets (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy, CC  
Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes)**

Voix POUR : 30  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services

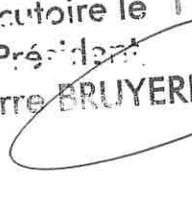


Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture  
Le 15 DEC. 2023  
Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 18 DEC. 2023  
Le Président  
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER  
Utilisateur : sila sila

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	294_23
Objet :	Traitement des déchets - CSA3D - Extension du périmètre - Adhésion de la Communauté de communes du Pays des Ecrins
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	074-247400013-20231211-294_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-247400013-20231211-294_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	928 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 294-23_TD_CSA3D_Extension périmètre_Adhésion CC Pays des Ecrins.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-294_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	165.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à 15h42min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à 15h42min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à 15h42min54s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 décembre 2023 à 15h43min01s	Reçu par le MI le 2023-12-15